

**Délibération n° 2020-040 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
réunie le 18 juin 2020**

Mobilité internationale étudiante en 2020-2021

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'université Paris 8 approuve les décisions suivantes du Conseil des Relations Internationales :

Pour la mobilité entrante :

1. La mobilité internationale entrante en programme d'échange est maintenue pour l'année universitaire 2020-2021, sous réserve que les conditions sanitaires le permettent. Les modalités d'accueil et d'organisation des cours seront établies et communiquées suivant le calendrier de travail et les modalités d'organisation des composantes.

Pour La mobilité sortante :

2. Compte tenu de la situation sanitaire dans certains pays hors d'Europe, la mobilité internationale sortante d'études, de stage ou de terrain hors Europe est suspendue pour le premier semestre de l'année 2020-2021. Les étudiants concernés sont invités à repousser leurs projets. Les composantes sont invitées à transmettre cette information largement auprès des étudiants et des enseignants.

3. La mobilité internationale sortante au sein de l'Europe est maintenue pour 2020-2021, y compris au premier semestre, sous réserve que les conditions sanitaires soient réunies et que les universités d'accueil maintiennent leur offre d'accueil.

Le CORI approuve l'ouverture de la campagne de candidature pour un échange au second semestre uniquement pour le programme Erasmus.

Nombre de membres	35	Nombre de voix favorables	21
Nombre de membres présents ou représentés	21	Nombre de voix défavorables	0
Total des suffrages	21	Nombre d'abstentions	0

Fait à Saint-Denis le 18 juin 2020

La Présidente,

Pour la Présidente
et par délégation
Cyril GISPERT
Vice-Président
CFVU

Annick ALLAIGRE

